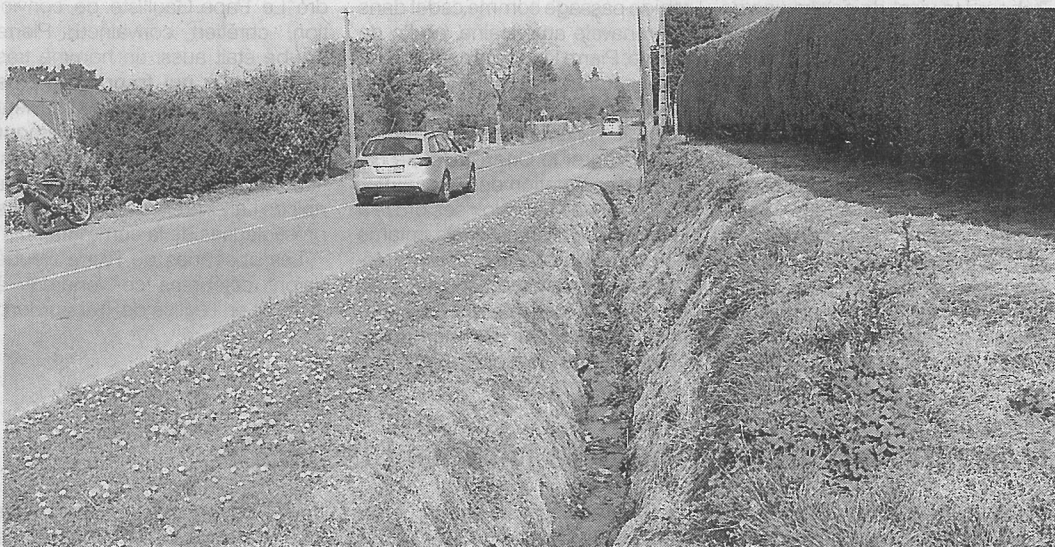


La peur du gendarme fait reverdir les douves

L'abolition des désherbants chimiques près des cours d'eau est soumise à contraventions. La mesure se montre efficace presque partout à Perros.

Que dit la loi promulguée en 2005 ? Les herbicides chimiques sont totalement interdits à moins d'un mètre des cours d'eau. «Cours d'eau» au sens large: fossés, caniveaux, avaloirs d'eaux pluviales et dans les zones de ruissellement (rues, trottoirs, etc.) Jusqu'à présent, la simple préconisation émise dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau n'avait pas eu l'effet escompté. Chacun pouvait le constater à la couleur orange de nombreuses douves, notamment route de Pleumeur et autour de Kervélégan. Changement radical ce printemps puisque les négligents d'il y a deux ans se montrent aujourd'hui de farouches défenseurs de l'environnement. **« On sait bien que tout va directement à la mer, dit l'un avec justesse, surtout quand il pleut. » « Un petit coup de binette par-ci, par là c'est aussi efficace »,** note l'autre. On le voit, les mentalités évoluent à vitesse TGV.

Bien sûr, il reste d'irréductibles contrevenants qui ne sont peut-être pas encore au courant que la loi prévoit des peines allant jusqu'à 3 000 € (et même de la prison). **« On ne va pas encore jusque-là,** relative Samuel Jouon, du comité du bassin versant du Léguer, **mais la**



Il reste encore quelques irréductibles, mais les fossés perrosiens retrouvent leurs couleurs d'origine et les herbes ne sont plus forcément taxées de « mauvaises ».

future loi sur l'eau donnerait aux agents de la DDE et DDA la même autorité à verbaliser que les gendarmes. » Les communes ont dû revoir complètement leurs méthodes de traitement. A Perros, on est passé au traitement thermique ou au binage manuel. Dans d'autres communes, on utilise une émulsion

d'eau chaude, d'extraits de maïs et de noix de coco. Des méthodes plus longues et coûteuses qui ont cependant l'avantage de préserver la couleur, les fleurs sauvages de nos fossés et la qualité de l'eau.

Tout n'est pas gagné pour autant. L'utilisation de produits phytosanitaires hypertoxiques n'est pas

encore réglementée et pose des problèmes parfois plus graves, même loin des cours d'eau, puisque ces produits se retrouvent forcément à terme dans les nappes souterraines ou empoisonnent la terre durablement. Là encore, la peur du gendarme...